

Changement d'adresse d'une association 1901

Par toth, le 12/02/2010 à 12:29

Bonjour,

Faut-il dans le cas d'un changement d'adresse provoquer une réunion de bureau ou bien une assemblée extraordinaire en plus de l'envoi d'un formulaire à la préfetcure?

Merci de votre réponse.

Toth

Par Tisuisse, le 12/02/2010 à 17:51

Bonjour,

Pourquoi convoquer une Assemblée Générale puisque le changement d'adresse a dû, au prélable, faire l'objet d'une délibération et d'un votre d'une AG précédente ?